

# Les étangs communaux, une transition écologique réussie



Les étangs communaux (dits étangs Liévin) ont été entièrement **réaménagés entre 2003 et 2005**, avec le soutien de la Région wallonne et en collaboration avec le Plan communal de développement de la nature (PCDN). La Commune de Rebecq, sous l'impulsion des membres du PCDN, s'est portée acquéreuse de ce site alors dans un état de total abandon.

Les aménagements à caractère écologique des étangs communaux ont été réalisés en vue de l'assainissement des **eaux usées** provenant du voisinage et de la valorisation du site. L'eau qui aboutit aux étangs fait l'objet d'une épuration par **lagunage**.

Le lagunage consiste à reproduire des milieux aquatiques présents dans la nature en vue de l'épuration des eaux. Le traitement des eaux est réalisé, d'une part, par des **bactéries** (utilisant la matière organique pour leur propre croissance) et, d'autre part, par des **végétaux aquatiques** qui assimilent les nitrates et les phosphates issus de la décomposition de ces mêmes matières organiques. Les principales plantes de lagunage sont le jonc, le roseau, le nénuphar, l'iris jaune. L'importante surface requise pour le traitement des eaux s'accompagne ici de **mesures agroenvironnementales** qui impliquent l'adhésion et le respect de la population, ainsi que le suivi sanitaire des eaux, afin que le site atteigne ses objectifs tout en conservant son caractère agréable et pédagogique. Cet espace naturel est un **refuge** pour les oiseaux et les petits mammifères de nos régions. Vous pouvez effectuer cette visite librement, des panneaux didactiques présentent les espèces que vous pourrez rencontrer à cet endroit.

La première partie du site a une vocation récréative et constitue un **agréable but de promenade**. Trois étangs de lagunage mènent à une première pièce d'eau aménagée en **étang de pêche**. On y trouve essentiellement du « blanc ». Le règlement de pêche est disponible auprès de l'administration communale.

Un **verger d'essences indigènes anciennes** a été planté à proximité de l'entrée. Il constitue un refuge pour ce patrimoine génétique menacé par la standardisation de la production fruitière dans notre pays.

La seconde partie du site est entièrement consacrée à la **protection de la faune et de la flore** sauvages. Des plantations ont été effectuées à l'arrière du site par les membres du PCDN et un **rucher-école** a pris l'habitude d'y implanter ses ruches.

Un poste d'observation situé à proximité du premier étang permet d'observer en toute discrétion. Amoureux de la nature, à vos jumelles !



Chaque année, des **bénévoles** assurent, entre autres, l'entretien du lagunage et procèdent au faucardage des plantes. Un travail difficile mais nécessaire au bon fonctionnement des bassins d'épuration. Le **faucardage** est l'action de couper les végétaux aquatiques.

La prolifération des végétaux aquatiques est liée à tout un ensemble de paramètres. Le facteur premier de cette prolifération est l'augmentation du taux de nitrates dans l'eau. Ils agissent comme un engrais et sont un véritable catalyseur de la croissance végétale qu'il est nécessaire de garder sous contrôle.